

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136
No dossier : 41-1770509

*accueilli
jusqu'au
1er octobre
2013*

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO

Débiteur-requérant

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC., ayant
une place d'affaires au 1981, avenue McGill
College, 12^e étage, en les ville et district de
Montréal, province de Québec, H3A 0G6,

Syndic

et

SURINTENDANT DES FAILLITES, 1155, rue
Metcalf, 10^e étage, en les ville et district de
Montréal, province de Québec, H3B 2V6,

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT
D'UNE PROPOSITION**

(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985 c. B-3)

**À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR
SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE
DISTRICT DE MONTRÉAL, LE DÉBITEUR-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 19 juillet 2013, le débiteur-requérant a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé syndic audit avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites, les documents requis conformément à l'article 50.4 (2) L.F.I.;
4. Le débiteur-requérant requiert un délai additionnel pour le dépôt d'une proposition dont l'expiration est le 18 août 2013, et ce, pour les motifs ci-après exposés;
5. Le débiteur-requérant est créancier, bénéficiaire et fiduciaire des quatre fiducies suivantes.
 - a) **Contadora Family Trust.** Cette fiducie est propriétaire des immeubles suivants :
 - i. 5616, Trump International Hotel Tower à Las Vegas.
 - ii. Elle possède également la demie indivise d'un immeuble situé au 5617, Trump International Hotel Tower à Las Vegas.
 - iii. 465, Brickwell Avenue, apt. 702, Miami, Floride
 - b) **Dolce Vita Family Trust.** Cette fiducie est propriétaire de la demie indivise de l'immeuble situé au 5617, Trump International hotel Tower à Las Vegas.
 - c) **Fiducie Immobilière Bonotto :** Cette fiducie est actionnaire de la compagnie 9175-2387 Québec Inc.
 - d) **Mia Family Trust.** Cette fiducie est propriétaire des immeubles suivants :

i. 11007, Golden Eagle Court, Plantation, Floride

ii. 11, Snowy Owl Terrasse, Plantation, Floride

6. Le débiteur est copropriétaire avec sa conjointe d'un ranch situé à Guarne en Colombie;
7. Le débiteur est actionnaire de quelques entreprises, dont B&B International Venture inc., Concord Ventures inc., Synenergy Promotion & Marketing LLC et FabFind inc.;
8. Une *Requête pour la nomination d'un séquestre intérimaire aux biens du débiteur* est présentée ce même jour devant cette Honorable Cour;
9. Le séquestre intérimaire serait ainsi nommé pour liquider de manière judiciaire tous les biens du débiteur-requérant et ceux des fiducies précitées;
10. Cette liquidation judiciaire prendra un certain temps, notamment parce que plusieurs des actifs du débiteur-requérant sont situés à l'étranger;
11. Le syndic est d'avis que si un délai additionnel est accordé au débiteur-requérant, ce dernier pourra vraisemblablement faire une proposition viable à ses créanciers;
12. C'est pourquoi le débiteur-requérant requiert qu'un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours lui soit accordé;
13. Le syndic soumet également que:
 - a) le débiteur-requérant a agi et qu'il continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
 - b) le débiteur-requérant sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable à ses créanciers si la requête est accueillie;

- c) aucun préjudice ne sera causé aux créanciers du débiteur-requérant si la prorogation demandée est accordée;
14. Le syndic produit au soutien des présentes son rapport sur la situation financière du débiteur-requérant comme pièce **R-1**;
15. Les créanciers du débiteur-requérant ne s'opposent pas à ce que le délai demandé soit accordé;
16. Vu ce qui précède, le débiteur-requérant demande à cette Honorable Cour d'accorder au débiteur-requérant un délai de quarante-cinq (45) jours pour le dépôt d'une proposition à ses créanciers, soit jusqu'au 2 octobre 2013;
17. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

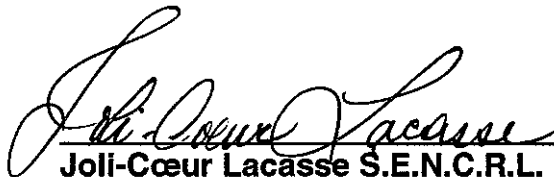
ACCUEILLIR la présente requête;

ABRÉGER les délais de signification et de production de la présente requête, le cas échéant;

PROROGER de quarante-cinq (45) jours le délai pour le dépôt d'une proposition par le débiteur à ses créanciers du 18 août 2013 au 2 octobre 2013;

LE TOUT avec dépens contre la masse.

Montréal, le 13 août 2013



Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs du débiteur-requérant

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136
No dossier : 41-1770509

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO

Débiteur-requérant

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,

Syndic

et

SURINTENDANT DES FAILLITES

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Pierre Marchand, CIRP, syndic, domicilié et résidant pour les fins des présentes au 1981, McGill College, 12^e étage, à Montréal, Québec, H3A 0G6, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant du syndic en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition et au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :


PIERRE MARCHAND

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 13 août 2013


Commissaire à l'assermentation



C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136
No dossier : 41-1770509

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO

Débiteur-requérant

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,

Syndic

et

SURINTENDANT DES FAILLITES

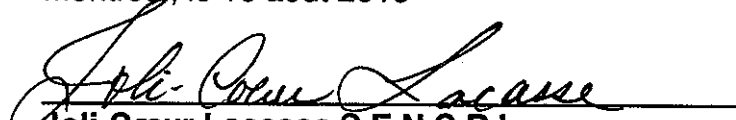
AVIS DE PRÉSENTATION

À : **Registraire des faillites**
Greffe de la chambre commerciale
PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Surintendant des Faillites
1155, rue Metcalfe, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2V6

PRENEZ AVIS que la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée pour décision au Registraire de la Cour Supérieure du district de Montréal, en salle 16.10, le 16 août 2013, à 9 h00, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6.

Montréal, le 13 août 2013


Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs du débiteur-requérant

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136
No dossier : 41-1770509

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO

Débiteur-requérant

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,

Syndic

et

SURINTENDANT DES FAILLITES

INVENTAIRE DES PIÈCES

PIÈCE R-1 : Rapport du syndic.

Montréal, le 13 août 2013


Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs du débiteur-requérant